

15 janvier 2014

Bulletin d'actualités

Actualités diverses

Site Internet :

www.geoplusenvironnement.com

Nous contacter :

Agence Sud et Siège social :

Le Château
31290 GARDOUCH
Tel : 05 34 66 43 42

Contact : Julien REDON-BRILLAUD

Agence Centre et Nord :

2 rue Joseph Leber
45530 VITRY-AUX-LOGES
Tel : 02 38 59 37 19

Contact : Christian VALLIER

Bonjour,

1. NOUVEL OUTIL POUR S'INFORMER SUR L'ÉCOLOGIE

Mi-2013, l'ONEMA et le MNHN ont publié 15 **fiches de synthèse sur la biologie et l'écologie** de 15 espèces animales inféodées aux milieux aquatiques : *l'Alose vrai*, *le Triton marbré*, *l'Ecrevisse à pattes blanches*, *le Sonneur à ventre jaune*, *l'Agrion de mercure*, *le Brochet*, *le Gromphe à pattes jaunes*, *le Flûteau nageant*, *la Couleuvre à collier*, *la Crossope aquatique*, *la Cordulie à corps fin*, *le Balbuzard pêcheur*, *le Triton crêté*, *l'Alose feinte* et *la Loutre d'Europe*. Chaque fiche présente l'espèce, les habitats qu'elle fréquente pour le repos, la reproduction, l'alimentation, ses périodes d'activité, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour limiter les impacts.

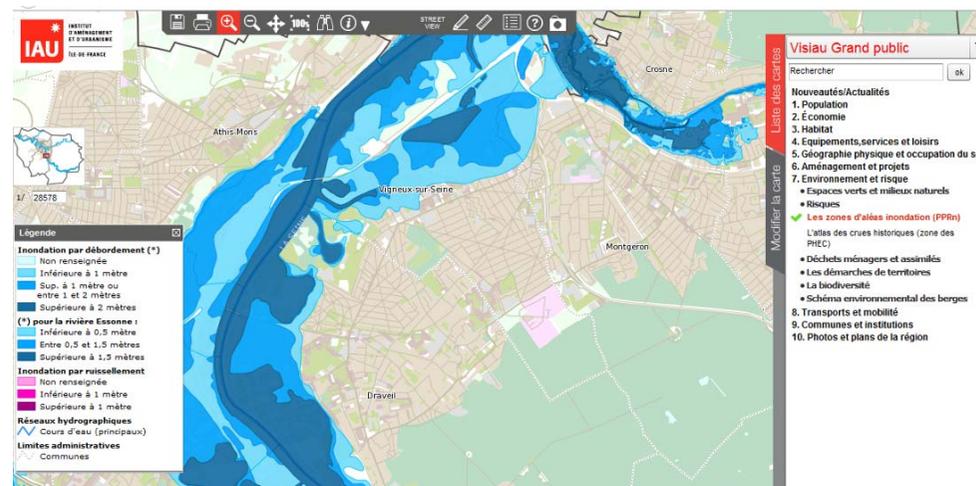
Ces fiches, téléchargeables à partir du site internet de l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/1781/mise-en-ligne-de-fiches-de-synthese-sur-les-especes-aquatiques-protgees>), constituent une source documentaire possible pour vous informer sur des espèces présentes sur vos carrières ou préparer des supports de sensibilisation pour le personnel sur site. Ces 15 fiches constituent une première série de documents, qui sera prochainement enrichie de 15 nouvelles fiches.

2. NOUVELLE VERSION DU PORTAIL INTERNET DE L'ONRN

Une nouvelle version du portail internet de l'Observatoire National des Risques Naturels a récemment été mis en ligne. Ce portail, très utile pour **obtenir des informations sur les risques** qui affectent votre carrière ou les terrains de vos futurs projets, présente :

- Des bases de données publiques sur les aléas naturels : inondation, avalanche, feu de forêt, mouvement de terrain, éruption volcanique, séisme, phénomène météorologique,
- Un annuaire des acteurs de la gestion des risques naturels, de leurs bases de données, des rapports qu'ils produisent et des projets qu'ils portent,
- Une rubrique "sinistralité et retours d'expérience" qui permet d'accéder à des informations sur les événements ayant affecté la France depuis 1982.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.onrn.fr/>



Agence Ouest :

5 rue de la Rôme
49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE
Tel : 02 41 34 35 82
Contact : Auriane LEYMARIE

Agence Sud-Est :

Quartier Les Sables
26380 PEYRINS
Tel : 04 75 72 80 00
Contact : Xavier COMBES

Agence Est :

7 rue du Breuil
88200 REMIREMONT
Tel : 03 29 22 12 68
Contact : Julie MAGRA

Antenne Sud-Est:

Saint-Anne
84190 GIGONDAS
Tel : 06 88 16 76 78
Contact : Christian VALLIER

3. DU NOUVEAU POUR LES RUBRIQUES 2516 ET 2517

Le 10 décembre 2013, deux arrêtés ministériels ont été publiés :

- Arrêté relatif aux **prescriptions générales** applicables aux stations de transit de produits minéraux (matériaux de négoce par exemple) ou de déchets non dangereux inertes (déchets inertes issus du BTP pour remblaiement de la carrière par exemple) autres que ceux visés par d'autres rubriques relevant du régime de **l'enregistrement au titre de la rubrique 2517 des ICPE**,
- Arrêté relatif aux **prescriptions générales** applicables aux stations de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés (plâtres, ciments, chaux, sables fillérisés, ...) ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents relevant du régime de **l'enregistrement au titre de la rubrique 2516 des ICPE**.

Ces deux textes, consultables sur le site internet de Légifrance, s'appliquent aux installations enregistrées à compter du 27 décembre 2013.

Pour rappel, le régime de l'enregistrement 2516 avait été introduit en novembre 2012 et concerne les installations dont la capacité de stockage est supérieure à 25 000 m³. Le régime de l'enregistrement 2517 avait également été introduit en novembre 2012 et concerne les installations dont la superficie de l'aire de transit est comprise entre 10 000 et 30 000 m².

4. LA PROCEDURE UNIQUE INTEGREE TESTEE EN 2014 POUR LES ICPE

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le Gouvernement a engagé des expérimentations de simplification de procédures :

- Le **certificat de projet** va être testé à partir du 1^{er} mars 2014 et pour 2 ans dans les régions Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne et Franche-Comté. Ce document, délivré aux porteurs de projets, pourra comporter la procédure d'instruction de la demande applicable, la liste des autorisations nécessaires, un engagement de délai pour instruire les autorisations, les consultations nécessaires, les servitudes et contraintes particulières, ... Il a pour objectif de "**crystalliser les règles**" car aujourd'hui, quelque soit leur antériorité, les projets peuvent toujours voir dresser devant eux de nouvelles dispositions réglementaires,
- Le regroupement en une **autorisation unique** des autorisations applicables aux ICPE va être testé à compter du 1^{er} mars 2014 et pour 2 ans également dans les régions Champagne-Ardenne et Franche-Comté. Il s'agira de mettre en place "**un interlocuteur unique, une procédure unique et une décision unique**" pour l'ensemble des projets nécessitant une autorisation ICPE. Ceci permettrait au Préfet de délivrer une autorisation unique regroupant l'ensemble des décisions relevant de l'État au titre du Code de l'Environnement et du Code Forestier (ICPE, Loi sur l'eau, Dérogation espèces protégées, Défrichement, ...). De plus, les modalités de délivrance des autorisations d'urbanisme seraient harmonisées avec la nouvelle procédure d'autorisation unique environnementale. L'objectif de la démarche est de réduire les délais d'instruction et d'avoir une vision complète des projets.

Plus d'informations sur le site internet du CIMAP : <http://www.modernisation.gouv.fr/le-sqmap/le-cimap>

Pour des échanges sur ces sujets, n'hésitez pas à nous contacter. Nous profitons également de ce mois de janvier pour vous souhaiter **UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2014 !**

Céline VERDONE, Rédactrice
Christian VALLIER, Directeur